YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 7 juin 2000 et de la publication le 6 juin 2000
Le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2000

DELIBERATION N° 2000/06/758

OBJET : **ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION « VILLE ET AEROPORT »**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'adhésion de la Commune à l'Association « Ville et Aéroport », ayant pour objet de promouvoir le développement durable autour des aéroports, d'améliorer la qualité de vie des populations soumises aux nuisances aéroportuaires et de favoriser une plus juste répartition des retombées énonomiques générées par cette activité,

REÇU LE
- 7 JUIN 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

VU l'avis de la Commission des Finances,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (1 contre : M. GAUTHIER),

DECIDE de l'adhésion de la Commune à l'Association « Ville et Aéroport » ayant son siège à l'Hôtel de Ville de GONESSE –95500-, 66 rue de Paris, dont la cotisation annuelle est calculée sur la base de 0,50 F par habitant, soit 13 850 Francs,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 2000, fonction 025, nature 65748.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Hôtel de Ville
60 rue Charles de Gaulle - 91335 Yerres Cédex - Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Toute correspondance doit être adressée à monsieur le Député-Maire